



Promesse d'embauche rompue dans l'Education Nationale

Par **jerem1412**, le **30/09/2009** à **11:01**

Bonjour à toutes et à tous !

Je fais appel à vous à titre d'information, pour une affaire me concernant directement : Je suis étudiant et ex-salarié d'une entreprise qui m'employait depuis maintenant dix mois. J'ai quitté ce poste pour un autre poste, d'Assistant d'Education dans une école primaire : après entretien avec le directeur de l'établissement (le mercredi 16 septembre), il fut convenu de m'embaucher en date du 28 septembre. Je devais pour cela démissionner de mon précédent emploi. Ce que j'ai fait, après avoir reçu confirmation par mail (de la part du directeur de l'école) que je devais signer un contrat le 28 au matin au collège qui m'employait à ce titre (l'école n'étant pas mon employeur direct) et après avoir contacté par téléphone le collège me confirmant la validité de ce poste. Le directeur de l'école primaire avait déjà contacté le collège 2 fois pour confirmer la validité du poste, avec à chaque fois des réponses positives.

Le vendredi 26 septembre je reçois un message vocal du collège employeur comme quoi "ce n'était plus la peine de me présenter le lundi matin" car le contrat que je devais signer n'était pas éditable, le collège n'ayant pas la dotation pour ce poste.

Le soucis étant que bien évidemment j'avais déposé ma démission de mon précédent emploi que je quittais le 27... un jour avant mon nouveau contrat d'AE et que je ne pouvais plus revenir sur ce choix.

Le 28 je suis allé voir la directrice du collège employeur et cela s'est très mal passé, l'établissement me proposant un nouveau contrat à 40% en tant que surveillant (les dotations qui leur restaient), au collège donc, que j'ai refusé. Après m'avoir fait la morale comme quoi "si j'avais vraiment besoin d'argent, j'aurais accepté le poste" qu'elle me proposait, sous-entendu sans me "plaindre" auprès d'elle, la directrice s'est défendue, n'étant pas au courant de l'existence du poste qu'on m'avait fait miroiter, d'être responsable de tout cela, ce que je comprends. Mais ayant quitté un CDI à mi-temps pour un poste qui me convenait parfaitement à 20h par semaine, avec un travail d'enseignement et d'animation qui m'intéressait beaucoup, je lui ai fait comprendre de mon côté que je n'avais pas démissionné pour accepter un emploi de surveillant à 40%. Poste que je n'aurais pas accepté de toutes façons vu les bases sur lesquelles nous partions...

Je viens vers vous pour savoir si il existe un quelconque recours dans cette situation. Merci d'avance pour vos réponses !